

# Séance du 14 avril 2021

## Code Général des Collectivités Territoriales

### Réunion à huis-clos dans les conditions fixées par l'article L. 2121-18

L'an deux mil vingt et un et le quatorze à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à huis clos pour des impératifs de sécurité sanitaire dans le lieu habituel de ses séances en session ordinaire du mois d'avril, sous la présidence de Rémy BOUET, Maire.

**Présents** : Rémy BOUET, Laurence BLONDIN, Delphine HOUDU, Jérôme PIEROTTI, Sylvain PRADIER, Félix VARNIER,

**Présents en téléconférence** (Article 11 de l'ordonnance n° 2020-391 modifié par la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 - art. 6 (V)) : Cédric ASSEMAT, Hélène KILFIGER,

**Absents excusés** : Anastasia ARCHER, Anouchka BAJEUX, Cédric INCHAUSPE, Thomas JACINTO, Séverine JEANDEL, Nicolas MISSEREY, Sylvia NEYRINCK,

Date de la convocation : 07/04/21

Conseillers municipaux en exercice : 15

Présents : 8

Absents : 7

Monsieur Sylvain PRADIER a été élu secrétaire de séance.

Madame Séverine JEANDEL a donné procuration à Madame Delphine HOUDU.

Monsieur Cédric INCHAUSPE a donné procuration à Monsieur Sylvain PRADIER.

Le quorum étant atteint, le Conseil peut délibérer.

#### **01 – Emprunt pour l'acquisition des parcelles cadastrées Section D 1091 et 784 N° 2021-26**

Monsieur le Maire rappelle le projet d'acquisition des parcelles cadastrées Section D N° 1091 et 784 en vue de créations :

- de logements locatifs à caractère social,
- d'une place de village,
- de commerces de proximité,
- d'un parking,
- d'équipements publics.

Afin de financer cette acquisition, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- Décide de demander à la Caisse d'Épargne Languedoc Roussillon, un prêt à taux fixe et à amortissement progressif de 280 000 €, pour une durée de 20 ans, au taux de 0,95 %, remboursable par 20 annuités de 15 438,29 €.
- Donne son accord pour le paiement du montant des intérêts résultant du prêt sollicité,
- Prend l'engagement de faire voter et de mettre en recouvrement les impositions nécessaires au paiement desdits intérêts,
- Donne à Monsieur le Maire, tous pouvoirs nécessaires pour s'engager au nom de la commune, et signer le contrat de prêt.

#### **02 - Autorisation de signature du bail entre la commune et l'association Le Petit Brignon du local communal situé au 2 Grand Rue N° 2021-27**

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal la nécessité de signer un bail entre la commune et l'association Le Petit Brignon concernant le local situé au 2 Grand'rue.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'approuver le bail entre la commune de Brignon et l'association Le Petit Brignon, tel qu'il est annexé, qui prendra effet au 22 avril 2021 pour une durée d'un an, renouvelable selon les critères énoncés dans le bail,
- D'autoriser Monsieur le Maire à intervenir à la signature du présent bail ou tout acte afférent en cours et à venir.

### 03 – Adoption du Compte Administratif 2020 de la Commune N°2021-28

Monsieur le Maire laisse la parole à Madame Amparo GALINDO pour présenter les Comptes Administratifs de la commune 2019 correspondants aux comptes de gestion établis par le Comptable du Trésor.

Libellés	Investissement		Fonctionnement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
TOTAUX	145 758,60 €	518 523,45 €	337 042,63 €	470 808,45 €
Résultats de l'exercice	0,00 €	372 764,85 €	0,00 €	133 765,82 €
Reports de l'exercice N-1	328 415,16 €	0,00 €	0,00 €	170 877,66 €
Restes à réaliser	71 960,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Le Conseil Municipal vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 1 (Rémy BOUET)

### 04 – Affectation du résultat 2020 de la commune N° 2021-29

Après avoir entendu le Compte Administratif de la commune de l'exercice 2020, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2020, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de l'exercice 2020 comme suit :

Affectation du résultat : Transfert au budget d'investissement : (RI 1068) : 27 610,31 €

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (RF 002) : 277 033,17 €

Pour : 10, Contre : 0, Abstention : 0

### 05 – Taux d'imposition des taxes directes locales 2021 N°2021-30

Monsieur le Maire rappelle les taux d'imposition des taxes directes locales votés au budget Primitif 2020 :

- Taxe foncière (bâti) 21,42 %,
- Taxe foncière (non bâti) 67,75 %.
- Produit reçu : 243 246 €

Conformément à l'article 16 de la loi de finances pour 2020, suite à la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales (THP), les communes seront compensées par un transfert de la part départementale de foncier bâti (FB) matérialisé par le cumul des taux de FB de la commune et du Département (24.65%).

Le taux de référence de FB pour le vote des taux 2021 sera de 24.65% + 21,42% (taux FB communal 2020) = 46,07 %.

Monsieur le Maire propose pour 2021 de ne pas augmenter les taux des taxes locales :

- Taxe foncière (bâti) 46,07 %,
- Taxe foncière (non bâti) 67,75 %.
- Produit attendu : 265 998 €

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

## 06 – Compte Administratif 2020 du Lotissement Communal N° 2021-31

Monsieur le Maire laisse la parole à Madame Amparo GALINDO pour présenter les Comptes Administratifs Lotissement 2020 correspondants aux comptes de gestion établis par le Comptable du Trésor.

Libellés	Investissement		Fonctionnement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
TOTAUX	150 000,00 €	0,47 €	0,00 €	0,80 €
Résultats de l'exercice	149 999,53 €	0,00 €	0,80 €	0,00 €
Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Le Conseil Municipal vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 1 (Rémy BOUET)

## 07 – Budget Primitif Commune 2021 N°2021-32

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Budget Primitif Commune 2021 :

- les dépenses et les recettes de fonctionnement s'équilibrent à 881 380 euros,
- les dépenses et les recettes d'investissement s'équilibrent à 973 200 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le Budget Primitif Commune 2021.

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 1 (VARNIER)

## 08 – Reconduction de convention de prestation de service pour l'entretien de la végétation du site eau potable « château d'eau » entre Alès Agglomération et la commune et autorisation donnée au Maire de signer cette convention N°2021-33

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Brignon a signé une convention de prestation de service pour l'entretien de la végétation du site eau potable (château d'eau) avec Alès Agglomération. Cette convention a été conclue entre les deux parties et a pris fin le 31 décembre 2020.

L'Article 2 « Durée » de cette convention stipule qu'elle pourra être reconduite deux fois, pour une même durée, après accord écrit des parties en lettre recommandée avec accusé de réception intervenu au moins un mois avant la date anniversaire. Le courrier reçu le 1<sup>er</sup> avril 2021 précise la reconduction de cette convention pour une année soit du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'approuver la convention de prestation de service pour l'entretien de la végétation du site eau potable « château d'eau » entre Alès Agglomération et la commune qui est reconduite jusqu'au 31 décembre 2021,
- D'autoriser Monsieur le Maire à intervenir à la signature de cette convention ou tout acte afférent en cours et à venir.

## Questions diverses

- 1) Actuellement le blason de Brignon est utilisé comme logo de la commune. Monsieur le Maire propose que ce logo soit déposé en tant que marque comme le permet l'article L. 711-1 du code de la propriété intellectuelle. Cette question sera mise à l'ordre du jour du prochain Conseil Municipal.
- 2) La commune ne possède pas de charte graphique. Un groupe de travail sera constitué pour y travailler.
- 3) Une demande d'autorisation d'emplacement pour un projet de food truck au champ de foire a été déposée en mairie. Le Conseil Municipal refuse cette demande.
- 4) Le Cratère propose de reporter le spectacle décentralisé « Ce sera comme ça » des Tréteaux de France, initialement prévu le 16 mars 2021, au jeudi 8 décembre 2021 à 20h30. Le Conseil Municipal accepte cette proposition si les conditions sanitaires le permettent.
- 5) La gendarmerie nationale expérimente un dispositif « Panneau Pocket », il s'agit d'une application payante permettant aux mairies de diffuser des informations et des alertes à leurs habitants par le biais de notification sur leur smartphone sans recueillir leur numéro de téléphone ni leur adresse e-mail. Une réunion de présentation de ce dispositif est prévue le 26 avril 2021.
- 6) Les élections départementales et régionales sont décalées d'une semaine soit les 20 et 27 juin 2021. Il est demandé aux conseillers de prendre note de ces nouvelles dates et de compléter le tableau des permanences.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h20

Suivent les signatures

Le Président,

Les Membres